



ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LA TRAITE DES PERSONNES ET L'ESCLAVAGE MODERNE

Kelly Services Inc. et ses filiales (collectivement « Kelly ») ont une politique de tolérance zéro sur la traite des personnes et l'esclavage. Ces activités sont des crimes et une violation des droits fondamentaux de la personne. Elles prennent différentes formes, comme l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire, et la traite des personnes. Toutes ces activités ont en commun de priver une personne de sa liberté, pour être exploitée par une autre personne à des fins de gain personnel ou commercial.

Nous nous employons à mettre en place et à exécution des politiques et des contrôles visant à nous assurer que la traite des personnes et l'esclavage sont absents de tout endroit où nous exerçons notre activité ou dans nos chaînes d'approvisionnement. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes liées à la traite des personnes :

- S'engager dans toute forme de traite des personnes, dans laquelle des préparatifs de voyage sont faits ou facilités pour une personne quelconque dans le but de l'exploiter
- Procurer des actes sexuels de nature commerciale dans l'exécution de tout travail
- Avoir recours au travail forcé dans l'exécution de tout travail ou forcer toute personne à effectuer un travail ou des activités sous la menace d'une pénalité
- Détruire, camoufler, confisquer ou autrement refuser l'accès à un employé à ses propres documents d'identité ou d'immigration, comme un passeport ou un permis de conduire, quelle que soit l'autorité ayant émis les documents
- Utiliser des pratiques trompeuses ou frauduleuses pendant le recrutement de candidat(e)s/employé(e)s ou l'offre d'emploi
- Avoir recours à des recruteurs qui ne se conforment pas aux lois locales sur le travail du pays dans lequel le recrutement a lieu
- Imposer des frais de recrutement aux demandeurs ou demandeuses d'emploi/candidat(e)s/employé(e)s
- Manquer à fournir le transport de retour ou à payer le coût du transport de retour à la fin de l'emploi, pour un(e) employé(e) qui n'est pas citoyen(ne) du pays dans lequel le travail a lieu, et à interdire la traite des personnes qui ont été amenées dans ce pays pour travailler en vertu d'un contrat avec le gouvernement des États-Unis ou d'un contrat de sous-traitance (pour les portions des contrats qui sont exécutées hors des États-Unis), à moins que l'employé(e) concerné(e) ait légalement le droit de rester dans le pays d'emploi et choisit de le faire, ou dans le cas où une agence appropriée est exemptée de cette exigence
- Manquer à fournir le transport de retour ou à payer le coût du transport de retour à la fin de l'emploi, pour un(e) employé(e) qui n'est pas citoyen(ne) des États-Unis et qui a été amenée aux États-Unis pour travailler en vertu d'un contrat avec le gouvernement américain ou un contrat de sous-traitance, si le paiement de tels coûts est exigé en vertu de programmes de travail temporaire ou conformément à une entente par écrit avec l'employé(e) (pour les portions des contrats exécutées aux États-Unis), à moins que l'employé(e) concerné(e) ait légalement le droit de rester dans le pays d'emploi et choisit de le faire, ou dans le cas où une agence appropriée est exemptée de cette exigence
- Fournir ou prendre des arrangements pour un logement qui ne répond pas aux normes du logement et de sécurité du pays hôte, et
- Si la loi ou les contrats l'exigent, manquer à fournir un contrat d'emploi, une entente de recrutement ou tout autre document de travail exigé par écrit et dans une langue que l'employé(e) comprend.

Kelly interdit à ses employé(e)s, sous-traitants, fournisseurs, prestataires de services et autres partenaires d'affaires de s'engager dans toute forme de traite des personnes ou d'esclavage moderne. Nous avons communiqué des lignes directrices spécifiques sur les actes qui peuvent être considérés comme étant la traite des personnes et l'esclavage.

Kelly interdit les représailles contre toute personne qui dépose une plainte ou signale une violation soupçonnée à cette politique. Le Code de conduite des affaires et d'éthique, la Politique sur les droits de la personne et l'Énoncé de politique sur la durabilité d'entreprise de Kelly appuient également cet engagement. De plus, nous protégeons les personnes mineures grâce à notre Politique sur l'emploi des personnes mineures et les processus de soutien connexes. Kelly aligne ses politiques sur le Code de conduite de la Confédération internationale des agences d'emploi privées et figure fièrement parmi les signataires des Principes directeurs du Pacte mondial des États-Unis.

Nous nous attendons à la même vigilance de la part de nos fournisseurs, comme stipulé dans notre Code de conduite des fournisseurs, lequel est en harmonie avec le Code de conduite de la Confédération internationale des agences d'emploi privées.

Convictions et engagements

Cet énoncé est fait au nom de Kelly Services, Inc. et de ses filiales (collectivement « Kelly »), conformément à l'article 54(1) de la Modern Slavery Act de 2015, et constitue notre énoncé contre la traite des personnes et l'esclavage moderne pour l'exercice financier se terminant le 29 décembre 2024 (la « période de déclaration »). Notre rapport ne couvre pas les filiales que nous avons vendues ou dont nous nous sommes départis pendant la période de déclaration. Cependant, nous avons appliqué les mêmes mesures générales et la même approche décrites dans notre rapport à ces sociétés dans la période de déclaration avant ladite vente ou cession.

L'esclavage moderne de personnes, y compris les enfants, par l'exploitation par le secteur privé et le travail forcé est inacceptable.

Nous croyons qu'une transparence accrue, une supervision améliorée, une conformité détaillée de même que d'autres freins et contrepoids sont des moyens nécessaires et efficaces d'assurer la protection des droits de la personne dans le monde. Nous reconnaissons les exigences de transparence de la Modern Slavery Act du Royaume-Uni et appuyons les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de la personne des Nations Unies, de même que l'exigence de « savoir et montrer » que nous travaillons à respecter tous les droits de la personne.

Compte tenu de l'éventail mondial de nos travailleurs, clients, fournisseurs et partenaires, nous reconnaissons la portée internationale de nos pratiques d'entreprise et de notre responsabilité publique. Chez Kelly, nous tirons de la fierté de l'incidence positive que nous avons sur nos collectivités et de notre plaidoyer en faveur d'un travail de meilleure qualité. Comme le stipule notre But noble, nous nous engageons à mettre en relation les personnes pour travailler de manière à enrichir leurs vies.

Nous nous engageons également envers notre responsabilité de respecter et de protéger l'intégrité et la dignité humaines en levant le voile sur tout comportement abusif et en le stoppant dans notre entreprise, notre chaîne d'approvisionnement de même que dans tout autre domaine que nous pouvons influencer. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne notre engagement à identifier, réduire et éradiquer l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail forcé.

Notre entreprise, notre structure et nos chaînes d'approvisionnement

En tant que chef de file du secteur dans la fourniture de solutions de dotation en personnel à un groupe diversifié de clients locaux, régionaux et mondiaux, Kelly (Nasdaq : KELYA, KELYB) et ses filiales offrent un éventail complet de services d'externalisation et de consultation, de même que de dotation en personnel de première classe sur une base temporaire, temporaire à permanente, et d'embauche directe.

Le modèle d'exploitation de Kelly comprend quatre secteurs isolables centrés sur les solutions de services spécialisés fondés sur les résultats et de dotation en personnel nord-américains, de prestataire mondial de services gérés (Managed Services Provider ou MSP) et d'externalisation de processus de recrutement (Recruiting Process Outsourcing ou RPO). Nos secteurs commerciaux sont les suivants : Professionnel et industriel; Science; Génie et

technologie; Éducation et Externalisation et groupe de consultation. Chacun fonctionne sous l'autorité d'un président d'unité commerciale.

L'entreprise de MSP, RPO et de prestation de services fonctionnels de Kelly maintient une capacité mondiale dans les régions d'Amérique du Nord, d'Asie-Pacifique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique. En janvier 2024, Kelly a conclu la vente de ses opérations de dotation en personnel de l'EMEA et finalisé la vente de l'Ayers Group en juin 2024.

Kelly emploie directement plus de 5 600 personnes et plus de 400 000 talents temporaires dans le monde, en plus de mettre en relation des milliers d'autres pour le travail grâce à notre réseau mondial de fournisseurs de talents et de partenaires. Notre chaîne d'approvisionnement se compose d'un réseau de fournisseurs et de partenaires qui fournissent du personnel pour exécuter des services pour nos clients et les fournisseurs de biens et services achetés par Kelly dans le cadre de sa prestation opérationnelle.

En tant que fournisseur de solutions de talents, Kelly a fait l'achat ou loué des biens comme des espaces de bureau, de l'équipement et des fournitures, du matériel informatique, des logiciels, des services de données, des frais de recrutement comme des sites d'emplois, de la publicité, des services de sélection et des frais de déplacement professionnel incluant les billets d'avion, l'hébergement et les repas.

Évaluation, prévention et atténuation du risque

Kelly reconnaît le risque lié à l'occurrence du travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement mondiales et comprend que des portions de son entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne.

À l'heure actuelle, et selon la fonction et la région géographique, Kelly a déterminé que ses opérations en APAC présentaient le risque le plus élevé, et l'EMEA un risque moyen. Les principaux domaines de risque dans nos fonctions commerciales fournissent des travailleurs dans les secteurs de l'assemblage électronique, de l'agriculture, de la fabrication et du divertissement.

Nous continuons d'utiliser des données mondiales de sources réputées pour comprendre le risque associé à l'accès des personnes aux droits politiques, de même que le risque de corruption dans les pays où nous fournissons des talents directement ou par l'entremise de notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures

Kelly agit pour s'assurer que l'esclavage et la traite des personnes ne se produisent pas dans son entreprise ou sa chaîne d'approvisionnement grâce aux mesures ci-dessous :

Notre entreprise

- Politique mondiale sur les droits de la personne
- Processus de vérification de la date de naissance dans le système de suivi des postulants et postulantes
- Développement d'IRC qui font l'objet d'un suivi chaque année et qui sont déclarés publiquement :
 - % d'attestation du Code de conduite des affaires et d'éthique
 - 2024 : Attestation de 99,8 %
 - % d'attestation du Code de conduite des fournisseurs
 - 2024 : Attestation de 99 %
 - % d'attestation de l'Énoncé de politique sur la traite des personnes et l'esclavage
 - 2024 : Attestation de 99,8 %
- Des vérifications internes de succursales portant sur la conformité aux instructions de travail et aux procédures d'accueil et d'intégration, lesquelles comprennent des mesures de vérification, comme les contrats d'emploi et de droit au travail, s'il y a lieu, ou autre enregistrement local d'activités de conformité.
- Une ligne d'assistance à l'intégrité, de tierce partie et gérée de manière indépendante pour faciliter le signalement confidentiel et anonyme des préoccupations par des employé(e)s, des clients et des

fournisseurs. Nous invitons toutes les personnes associées à Kelly à signaler tout comportement non éthique ou non sécuritaire par l'entremise du Programme de signalement de la conduite des affaires et de l'éthique de Kelly en composant le 877 978.0049 ou en allant à [Kellyservices.ethicspoint.com](https://kellyservices.ethicspoint.com), et ce, sans aucune crainte de représailles.

- Le système de gestion des incidents de Kelly garantit que toutes les préoccupations font l'objet d'une enquête par une équipe de professionnels dévoués pour étayer l'incident, identifier et mettre en place toute correction applicable. Les activités de correction comprennent l'avertissement documenté, la suspension ou le retrait de fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de Kelly, le signalement aux autorités locales et le soutien aux personnes touchées par le comportement ou les conditions inacceptables, s'il y a lieu.
- En plus du lancement d'une enquête et de la prise de mesures immédiatement, à des fins de gouvernance et de transparence, les plaintes avérées de haute gravité sont signalées à la fonction de Gestion du risque d'entreprise de Kelly, de même qu'au comité d'audit du conseil d'administration de Kelly.

Notre chaîne d'approvisionnement :

- Kelly a désigné une fonction de Conformité et administration des fournisseurs qui agit comme contrôleur entre Kelly et la totalité de nos 3 400 fournisseurs mondiaux.
- Le Code de conduite des fournisseurs établit les normes que notre réseau mondial de fournisseurs accepte d'adopter en fournissant des conditions de travail sécuritaires, en garantissant le respect et la dignité des travailleurs et en adhérant aux Principes internationaux sur les droits de la personne et à la Gestion d'entreprise et l'éthique professionnelle. Dans le cadre de la procédure d'accueil et d'intégration pour devenir un fournisseur approuvé, tous les fournisseurs doivent lire, accepter et respecter notre Code de conduite des fournisseurs.
 - Afin de renforcer notre engagement envers la conformité et la gestion des fournisseurs, une nouvelle technologie mise en application au début de 2024 interdit le passage à l'état de fournisseur pleinement approuvé avant d'avoir accepté et signé notre Code de conduite des fournisseurs.
- Les partenaires de Kelly, ainsi que ses clients, appuyant des cadres de travail ou des méthodologies additionnels, se sont engagés envers les droits et le bien-être des travailleurs, des travailleuses et des collectivités dans le monde touchés par les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela peut inclure des vérifications de preuves et l'éducation des fournisseurs dans le but de créer des politiques et d'évaluer les risques au sein de leur organisation.
- Kelly effectue des vérifications régulières de la conformité de ses fournisseurs, notamment, en exigeant de ces derniers qu'ils communiquent à Kelly leurs politiques de code de conduite à des fins d'examen.

Formation

Kelly a mis en place des activités de formation et de développement des capacités concernant la traite des personnes et l'esclavage moderne :

- Les personnes nouvellement embauchées reçoivent toutes de l'information sur l'esclavage moderne dans le cadre du processus d'accueil et d'intégration de Kelly.
- Tous les membres du personnel sont tenus de lire et d'attester de nos politiques et énoncés sur une base annuelle, relatifs à la traite des personnes et l'esclavage.
- Une formation des communications internes mondiales est donnée sur l'esclavage moderne et notre politique de tolérance zéro, y compris des étapes sur la manière de signaler les abus.
- Des pratiques de recours hiérarchique et d'évaluation du risque sont développées dans nos fonctions de conformité.

Évaluation de l'efficacité et perspective

La position de Kelly, de même que son approche générale à la gestion de sa conformité à cette loi, continue d'évoluer. Kelly continuera d'examiner les indicateurs suivants pour évaluer l'efficacité des mesures que nous prenons :

- Le pourcentage d'attestations de notre politique et de notre code reçues

- Les attestations reçues du Code de conduite des fournisseurs
- Le pourcentage du personnel des fournisseurs susceptible de faire l'objet d'une vérification
- Les rapports d'incidents possibles d'esclavage moderne
- Kelly reconnaît la nécessité de fortifier continuellement les évaluations du risque et la gouvernance dans sa chaîne d'approvisionnement dans l'avenir. Cela comprend un examen méticuleux de la façon dont nous alignons notre travail sur nos clients et fournisseurs, et utilisons l'information fondée sur des données pour évaluer et surveiller l'incidence à l'échelle de notre chaîne d'approvisionnement

Peter Quigley, président-directeur général de Kelly
Approuvé par le conseil d'administration : 7 mai 2025

Peter W. Quigley